



# VILLE

# D'AVESNES LES AUBERT

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2012

Le vingt trois mars deux mille douze, à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AVESNES.LES.AUBERT s'est réuni en Mairie sous la présidence de Madame Maryse BASQUIN, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 16 mars 2012, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

**Etaient présents :**

MMmes et MM. M. BASQUIN, D. RUELLE, M-J. GOFFART, D. BEAUDUIN, M-Ch. TRANCHANT, M. LEROY, J-M GRIMAUD, O. PAGNIEZ, M. WAXIN, P. LEGRAND, Y. VISSE, A-C TAQUET, P. FLAVIGNY, M-C. MILHOMME, Th. SANTER, Cl. MASSE, J. DEBAERMAKER, M. GERNEZ, F. BOZION, R. TESSON, G. BACQUET.

**Avaient donné procuration :**

Mme C. SAMSOEN à Mme M. BASQUIN, M. R. BRUNEL à M. D. RUELLE, M. J-C NAVETEUR à Mme R. TESSON.

**Etaient absents :** Mrs J-C PAVAU, A. BISIAUX, Mme J-M BERNIER.

**Secrétaire de séance :** M. Y. VISSE.

**Nombre de conseillers en exercice :** 27

**Nombre de conseillers présents :** 21

Madame le Maire procède à l'appel nominatif et constate que le quorum est atteint.

Monsieur Yvon VISSE a été nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

Le procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 10 Février 2012 a été entériné à l'unanimité.

Monsieur BACQUET demande de consigner dans ce procès-verbal les points suivants :

- 1) Rajouter dans le programme d'investissement 2012, la proposition de son groupe, d'aménagement de la zone du Paradis
- 2) Donner des détails sur le projet « innovant » annoncé par Madame le Maire pour cette zone
- 3) Mentionner pour la motion SEVELNORD qu'elle a été proposée par le Groupe des Elus Communistes et Républicains.

Monsieur RUELLE précise pour le premier point, que la compétence économique est du ressort de la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis, donc pas repris dans le programme communal.

Madame le Maire indique concernant le projet innovant, qu'une première réunion aura lieu prochainement. Par conséquent, elle ne peut à ce jour en dire plus.

Il est ensuite procédé à l'étude des points prévus à l'ordre du jour.

## **N° 1 - BUDGET PRIMITIF 2012 - FISCALITE LOCALE**

**Par 23 Voix POUR et 1 CONTRE** (Madame Michèle GERNEZ)

1 - Le Conseil Municipal adopte le projet de budget primitif 2012 comme proposé (avec reprise anticipée des résultats).

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 3.654.826,41 € et la section d'investissement à 1.972.000,00 €.

2 - Par ailleurs, pour l'année 2012, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux d'imposition par rapport à ceux de l'année 2011, à savoir :

- |                                |              |
|--------------------------------|--------------|
| • taxe d'habitation            | taux 14.20 % |
| • taxe sur le foncier bâti     | taux 26.47 % |
| • taxe sur le foncier non bâti | taux 62.20 % |

## **N° 2 - SUBVENTIONS 2012**

Après en avoir débattu,

Le Conseil Municipal adopte à la majorité - 1 voix CONTRE (Madame Michèle GERNEZ) le montant des subventions attribuées aux associations au titre de l'année 2012.

La proposition de Monsieur BACQUET d'attribuer une subvention aux Donneurs de Sang n'est pas acceptée, faute de demande dûment établie. Le groupe des Elus Communistes et Républicains désapprouve.

#### **N° 3 a) - TARIFS ET REMUNERATIONS DIVERSES 2012 - RECETTES**

Par 23 voix POUR et 1 CONTRE (Madame Michèle GERNEZ), le Conseil Municipal se prononce favorablement sur les propositions de tarifs et rémunérations diverses, en recettes, applicables à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2012.

#### **N° 3 b) - TARIFS ET REMUNERATIONS DIVERSES 2012 - DEPENSES**

Par 23 voix POUR et 1 CONTRE (Madame Michèle GERNEZ), le Conseil Municipal se prononce favorablement sur les propositions de tarifs et rémunérations diverses, en dépenses, applicables à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2012.

#### **N° 4 a) - SIEC - PARTICIPATION 2012**

Afin de contribuer aux charges syndicales du Syndicat Intercommunal de l'Energie du Cambrésis, il est demandé au Conseil Municipal, conformément à l'article L 5212-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, de se prononcer sur le mode de participation 2012 sous forme de participation directe comme en 2011.

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de reconduire le mode de recouvrement des charges syndicales du SIEC sous forme de participation directe.

#### **N° 4 b) - SIVOM - PARTICIPATION 2012**

Chaque année, et conformément au livre II, Titre 1<sup>er</sup>, Chapitre II, Section 4 et l'article L 5212-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit délibérer sur le mode de recouvrement des dépenses exécutées par le SIVOM pour le compte de notre commune membre de ce syndicat.

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de reconduire le mode de recouvrement des charges liées à la participation du SIVOM en 2012 par la voie des centimes syndicaux.

#### **N° 5 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R.)**

Il est communiqué à l'Assemblée les termes de la circulaire préfectorale du 24 Février 2012 relative à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) instituée par l'article 179 de la Loi de Finances pour 2011.

Vu les conditions d'éligibilité et d'attribution de cette D.E.T.R., il serait judicieux de proposer au titre de la programmation 2012, en priorité n° 1, les travaux de mise aux normes de sécurité de l'Ecole Primaire Joliot Curie (2<sup>ème</sup> tranche) dont la réalisation est prévue en Juillet-Août 2012, faisant suite à l'avis défavorable de la Commission d'arrondissement de Sécurité pour cet établissement scolaire, et de confirmer en priorité n° 2, le dossier déclaré complet en 2011 et concernant la réalisation d'un restaurant scolaire.

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à :

- solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'opération suivante :
  - o Priorité 1) Mise aux normes de sécurité de l'École Primaire Joliot Curie (2ème tranche)
- Signer tous documents nécessaires à l'attribution éventuelle de la dite subvention.

**Par 20 Voix POUR et 4 CONTRE** (groupe des Elus Communistes et Républicains), le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à :

- solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'opération suivante :
  - o Priorité 2) Réalisation d'un restaurant scolaire
- Signer tous documents nécessaires à l'attribution éventuelle de la dite subvention.

#### **N° 6 a) - CENTRE DE LOISIRS AVEC HEBERGEMENT ETE 2012 - TARIFS**

Par délibération en date du 2 Décembre 2011, le Conseil Municipal a décidé l'organisation d'un centre avec hébergement de trois semaines en juillet prochain, réservé à 30 enfants d'AVESNES LES AUBERT en âge d'accueil au Collège (entre 12 et 15 ans). Le budget prévisionnel de ces séjours comprendra l'hébergement, l'animation et le transport.

Aujourd'hui, suite à la consultation des entreprises, le Conseil Municipal voudra bien se prononcer sur la participation à verser par les familles pour ce centre de vacances en juillet 2012, sur la base de la proposition suivante (identique à l'an dernier) :

- 3 tranches (pour un enfant)
  - Quotient familial < 521 € = 60 €
  - 521 € ≤ QF ≤ 800 € = 200 €
  - QF > 800 € = 300 €
- Réduction de 10 % sur le montant total de la famille pour deux enfants ou plus.

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal suite à la consultation des entreprises se prononce favorablement sur la participation à verser par les familles pour le centre de vacances de juillet 2012, telle que proposée ci-dessus ainsi que sur la réduction de 10 % sur le montant total de la famille pour deux enfants ou plus.

#### **N° 6 b) - CLASSES DE MER OCTOBRE 2012**

Chaque année, la Municipalité organise des classes de découverte destinées aux élèves de l'École Primaire communale leur faisant ainsi bénéficier d'activités de pleine nature, mais aussi d'une initiation à la vie en collectivité dans un contexte autre que celui de la classe habituelle et une meilleure connaissance des uns et des autres.

Il est proposé à l'assemblée de renouveler cette opération courant octobre 2012 en organisant un séjour de découverte à dominante mer pour 2 classes de CE1 de l'Ecole Primaire.

Ce séjour comprendrait le déplacement, l'hébergement en pension complète, l'encadrement selon les normes de l'Education Nationale, diverses animations et sorties ainsi que le transport sur place, pour un budget prévisionnel de 500 € TTC maximum par enfant.

Il est précisé que la participation des familles sera fixée ultérieurement au vu du résultat de la consultation des entreprises.

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur :

- l'organisation de ces classes de découverte à dominante mer en octobre 2012,

Et autorise Madame le Maire à :

- mener à bien la consultation des entreprises,
- signer la convention à intervenir avec le prestataire qui sera retenu,
- solliciter les diverses subventions pouvant être octroyées.

**N° 7 a) - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAUDRESIS-CATESIS :  
STATUTS DE LA COMMUNAUTE**

Connaissance prise du contenu des nouveaux statuts communautaires adoptés le 3 Janvier 2012 par les élus de la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis, l'Assemblée est invitée à se prononcer.

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur les nouveaux statuts communautaires adoptés par la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis.

**N° 7 b) - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAUDRESIS-CATESIS :  
DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE**

Connaissance prise de la liste des Compétences concernées par la définition de l'intérêt Communautaire adoptée le 3 Janvier 2012 par les élus de la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis, l'Assemblée est invitée à se prononcer.

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur la nouvelle définition de l'intérêt communautaire adoptée par la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis.
- demande toutefois les rajouts suivants :
  - 1) la zone du Paradis à Avesnes-les-Aubert (dans la liste des projets de zone à créer, au point 1-2)
  - 2) les chemins de Boussières et de Carnières (dans la liste des voiries communales, au point 2-2)

**N° 7 c) - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAUDRESIS-CATESIS :  
ADHESION AU SYCTOMEC**

Considérant l'intérêt d'une adhésion de la Communauté au SYCTOMEC pour l'ensemble de son périmètre, adoptée le 3 Janvier 2012 par les élus de la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis, l'Assemblée est invitée à se prononcer.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'adhésion de la Communauté au SYCTOMEC pour l'ensemble de son périmètre, adoptée par la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis.

**N° 8 - LOTISSEMENT PROMOCIL RUE PAUL VAILLANT COUTURIER - DENOMINATION DE RUES**

Il est rappelé à l'Assemblée que la Société PROMOCIL envisage de réaliser un lotissement sur plusieurs parcelles de la rue Paul Vaillant Couturier.

Il y aurait lieu aujourd'hui de procéder à la dénomination de ce lotissement ainsi que de la rue qui le constituera.

Sur proposition du Maire,

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur :

- le nom du lotissement, à savoir : « Domaine de la Cense »
- le nom de la rue (perpendiculaire à la rue Paul Vaillant Couturier), à savoir : « rue des Grands Champs ».

Et autorise Madame le Maire à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**N° 9 - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION CREATIC**

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur la prorogation des conditions et de la durée de la convention initiale conclue avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord (service CREATIC) en vue de participer au projet : « Société de l'Information pour l'amélioration de l'e-relation élus-citoyens-administrations ».

Et autorise Madame le Maire à signer la nouvelle convention à intervenir ainsi que tout avenant de prolongation ultérieur.

**N° 10 - REGLEMENTATION DES FETES FORAINES**

Chaque année, la Municipalité d'Avesnes les Aubert organise sur le territoire communal, des fêtes foraines avec occupation par des professionnels, du domaine public.

Considérant qu'il y aurait lieu de fixer de manière précise et écrite les règles et modalités applicables à ces occasions.

Vu le projet de cahier des charges relatif à l'organisation des fêtes foraines et à l'occupation du domaine public lors de ces fêtes.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur :

- La réglementation applicable aux Fêtes Foraines à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2012

Et autorise Madame le Maire à :

- signer avec chaque professionnel concerné, le cahier des charges s'y rapportant.

En réponse à la question de Monsieur BACQUET, Madame le Maire donne des détails concernant les problèmes rencontrés dans l'organisation et l'implantation des Fêtes Foraines, notamment pendant la période du 14 Juillet. D'où, après concertation avec les forains et leur syndicat, cette proposition de règlement.

Monsieur BACQUET exprime son soutien au maintien des ducasses communales et souhaite être associé aux réunions futures.

#### **N° 11 - CESSION D'UNE PARCELLE - RUE DU 8 MAI 1945**

Il est rappelé à l'Assemblée que la Société 2PG réalise actuellement un lotissement résidentiel « Les Mulquiniens » sur plusieurs parcelles de la rue du 8 Mai 1945.

Afin de poursuivre la mise en œuvre de cette opération et notamment en ce qui concerne la 2<sup>ème</sup> phase, cette Société se doit d'acquérir une petite parcelle de terrain de 128 m<sup>2</sup> appartenant à la Commune et située le long de l'ancienne voie ferrée, dans l'emprise du futur lotissement.

Par délibération en date du 10 Février 2012, l'Assemblée a émis un avis favorable de principe sur cette cession dans l'attente d'une estimation des Domaines obligatoire en cas de vente.

Vu la demande d'acquisition formulée par la Société 2PG

Vu l'estimation du Service des Domaines en date du 14 Mars 2012

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur la vente à la Société 2PG à 59267 PROVILLE, de la parcelle de terrain cadastrée E551-552 (anciennement E321) située au Lieu-dit La Voie de Cambrai - rue du 8 Mai 1945 à AVESNES LES AUBERT, d'une superficie de 128 m<sup>2</sup> au prix de 640,00 €, les frais de notaire et accessoires étant à la charge de l'acquéreur

Et autorise Madame le Maire à signer toutes pièces se rapportant à cette vente et notamment l'acte notarié à intervenir qui sera rédigé par le notaire de l'acquéreur : la S.C.P. SEVRE et CARLIER à CAMBRAI et à prendre tous les engagements juridiques et comptables correspondants.

## N° 12 - DIVERS

### a) DECISIONS DU MAIRE

En application des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire donne communication au Conseil Municipal des décisions qu'elle a prises dans le cadre de sa délégation de pouvoirs :

- Acceptation d'une évaluation de sinistre pour les dégâts occasionnés par l'orage du 23 Août 2011 au bâtiment des Services Techniques Municipaux, n°39 rue Henri Barbusse - Mission réalisée par le cabinet d'expertise PIERZCHALA-DEMAL - Dommages fixés à 8.932,38 € TTC (à déduire franchise de 500,00 €)
- Contrat de Maîtrise d'œuvre avec la Société SECA Ingénierie à Valenciennes pour la mise aux normes de sécurité de l'Ecole Primaire Joliot Curie (2<sup>ème</sup> tranche) et pour un montant de 10.400,00 € HT
- Contrat de maintenance pour le suivi annuel de l'archivage communal avec la Société CODEXIA à Lille et pour 3.000,00 € HT/annuel - Contrat d'une année renouvelable deux fois maximum
- Mission d'Assistance à Maître d'Ouvrage pour le suivi technique et administratif du nouveau contrat d'exploitation et d'entretien des installations de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire des Bâtiments Communaux : Bureau d'Études Techniques SYNERGIE Ingénierie à Valenciennes - Contrat d'une année à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2012 et d'un coût annuel forfaitaire de 3.600,00 € HT
- Acquisition pour le CAPAHD d'un véhicule automobile CITROEN JUMPY Multi. L1H1 8/9 HDi 125 BVM6 Confort : Société CITROEN (SAS SOCADA) à Cambrai pour 23.037,50 € TTC

Au sujet du coût du nouveau contrat de chauffage DALKIA, Madame le Maire précise que les prestations prévues dans ce contrat d'une durée de 5 ans (entretien-maintenance, économie d'énergie et provision pour remplacement des chaudières et matériels vieillissants) n'ont rien de comparable avec le marché précédent.

Monsieur BACQUET ne voit pas l'intérêt de ce type de contrat.

### b) COMPTE RENDU DES SYNDICATS

- SMABE par Madame Marie-Chantal TRANCHANT
- Réunion Trames Verte et Bleue avec la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis par Madame Marie-Chantal TRANCHANT
- Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis par Madame le Maire
- SIDEC par Monsieur Dominique BEAUDUIN



## QUESTIONS DIVERSES

Monsieur BACQUET demande des détails sur le déroulement et les résultats du recensement de la population et insiste sur l'importance du nombre d'habitants, pour les attributions de dotations financières d'État.

Madame le Maire précise que les chiffres ne seront connus que vers le milieu de cette année et que tous les secteurs ont bien été consciencieusement recensés. Certains retards de collecte constatés ont été compensés par d'autres agents recenseurs.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire a levé la séance à 20 heures 00 en précisant que le prochain Conseil Municipal aurait lieu après les Elections Législatives.

Le Secrétaire de séance,

Monsieur Yvon VISSE

The signature of Yvon Visse is written in black ink over a circular blue official stamp. The stamp contains the text "MUNICIPALITE D'AVANNES LES AUBERT" around the perimeter and "59129" at the bottom.

Le Maire,

Maryse BASQUIN

The signature of Maryse Basquin is written in black ink over a circular blue official stamp. The stamp contains the text "MUNICIPALITE D'AVANNES LES AUBERT" around the perimeter and "59129" at the bottom.